

Education à la citoyenneté

Baccalauréat Série A-C-D-E-TI

Session 2015

SUJET I : Au regard des multiples interventions de l'Union Européenne au Cameroun, peut-on conclure que la coopération Cameroun- UE est une coopération à bénéfices réciproques?

SUJET II : Les accords de Greentree

Le Nigeria reconnaît que la souveraineté sur la presqu'île de Bakassi est camerounaise, conformément à l'arrêt de la Cour internationale de justice du 10 octobre 2002 dans l'affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria.

Le Nigeria s'engage à retirer l'ensemble de ses forces armées de la presqu'île de Bakassi dans les soixante jours, à compter de la date de signature du présent accord. Si les circonstances exceptionnelles l'exigent, le Secrétaire général des Nations Unies peut prolonger ce délai autant que nécessaire, mais pour une durée totale n'excédant pas trente jours ...

Le Cameroun, après que le Nigeria lui aura transféré l'autorité, garantit aux ressortissants nigériens vivant dans la presqu'île de Bakassi, l'exercice des libertés et droits fondamentaux consacrés par le droit international des droits de l'homme et les autres règles pertinentes du droit international.

Le présent accord sera mis en œuvre de bonne foi par les parties, avec les bons offices du Secrétaire général des Nations Unies au besoin. Les Nations Unies, la République Fédérale Allemande, les Etats-Unis d'Amérique, la République Française et le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord seront les témoins de son application.

Extraits des Accords de Greentree (New York), du 12 juin 2006, in Affaire Bakassi de Guy Roger EBAA, Presse de l'UCAC, janvier 2008, pp.228-229

A l'aide des questions guides ci-après et de vos propres connaissances, vous ferez l'explication du texte proposé.

1. Présentez le document: Nature, auteur et idée générale.
2.
 - a) De quel différend est-il question dans le document?
 - b) Quelles en sont les causes ?
 - c) Qu'est ce qui justifie l'intervention de l'organisation des Nations Unies ?
3.
 - a) Quelles sont les puissances témoins des Accords de Greentree ?
 - b) Justifiez leur implication dans l'affaire Bakassi.
4. Les Accords de Greentree peuvent-ils servir d'exemple pour le règlement des litiges frontaliers ?